

*Le Code criminel*

Aucun habitant de Mount Pleasant, de Niagara Falls, de Toronto, de Halifax ou de la région ouest n'a demandé à la Chambre d'imposer une peine d'emprisonnement de six mois pour ces formes de communication. C'est absolument incroyable.

En fait, c'est ce que fait le projet de loi. Il faudrait se demander ce qu'il aurait fallu faire pour résoudre les problèmes des habitants de localités comme Mount Pleasant. J'en viens à ce que nous, les néo-démocrates, considérons comme un autre moyen—j'insiste sur cela—de résoudre le problème immédiat du harcèlement.

Après avoir parlé de l'influence de ce projet de loi sur la liberté de parole, je voudrais parler de certaines autres conséquences. Nous les députés, qui siégeons ici, à la Chambre, nous pouvons être très fiers de débarrasser les rues des personnes se livrant à la prostitution. Nous dormirons bien la nuit à l'idée d'avoir mis un terme à la prostitution.

Ce projet de loi ne se contente pas de résoudre les problèmes des habitants des localités résidentielles. Il va beaucoup plus loin. Comme l'a dit un membre de la Commission Fraser, c'est bien beau de débarrasser les rues des personnes se livrant à la prostitution et de les tenir hors de vue, mais où vont-elles? D'après ce projet de loi, ces personnes doivent non seulement disparaître des rues mais aussi de tout endroit public. Il ne s'agit plus du simple problème de harcèlement que constitue la sollicitation dans la rue mais d'une forme de communication pour la prostitution dans n'importe quel endroit public. D'après les lois actuelles, les lois sur les maisons de débauche et d'autres lois, toute activité se rattachant à la prostitution menée dans un lieu public plus de deux fois fait de ce lieu une maison close.

Le gouvernement croit qu'il fait complètement disparaître la prostitution dans les endroits publics. C'est déjà une activité criminelle dans tous les endroits privés. Le gouvernement se dit prêt à éliminer la prostitution au Canada. Tel est le but de cette mesure, monsieur le Président. Il suffit de l'énoncer pour se rendre compte à quel point c'est ridicule.

● (1210)

Nous souhaitons tous, j'en suis sûr, voir disparaître la prostitution. C'est une chose qui dégrade et exploite les femmes et les jeunes. Comme l'a parfaitement reconnu la Commission Fraser, le fait est que la société et l'économie évoluent et que seuls ces changements nous permettent d'espérer l'élimination de la prostitution. Tant que nous n'aurons pas déployé d'efforts sur ce plan, nous ne réglerons pas ce problème au Canada. En fait, de concert avec les lois interdisant les maisons de tolérance, qu'il faut abroger, ce projet de loi s'attaque directement aux prostituées.

Réfléchissons aux conséquences d'une telle mesure. Cela ne posera pas vraiment de problème aux riches, aux call-girls, aux Wendy Kings qui ont pour clients des hommes fortunés, des avocats, des juges, des médecins et tous ceux qui ont les moyens de faire appel aux services d'une call-girl. Elles poursuivront leur commerce comme avant. Mais les autres, monsieur le Président? Que faites-vous des adolescents qui font le trottoir? Que fera ce projet de loi pour résoudre le problème des jeunes gens et jeunes filles qui se prostituent? Non seulement ils ne le résolvent en rien, mais il l'aggrave encore. A cause de cette loi, des adolescents se verront jeter en prison ou imposer une amende pour prostitution. Est-ce la bonne façon de

mettre un terme à cette véritable tragédie sociale que constitue la prostitution chez les jeunes? Est-ce ainsi que le gouvernement propose de remédier à la tragédie des enfants qui vendent leur corps pour survivre.

Le gouvernement n'a proposé aucune autre solution. En fait, les gouvernements provinciaux risquent d'abolir les services actuellement à la disposition des jeunes prostitués. L'Hôtel Senator, à Vancouver, permet au moins aux jeunes d'avoir un toit et les gens ont essayé de leur apprendre un métier. Mais que fait le gouvernement créditiste de Colombie-Britannique? Il en a fermé les portes.

Ce projet de loi ne résout en rien le problème que pose la prostitution chez les jeunes. Lorsque nous avons étudié ce problème en 1983, le comité de la justice de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité que des mesures efficaces soient prises pour s'attaquer non pas aux jeunes et les jeter en prison, mais à leurs clients. En quoi le projet de loi du gouvernement cherche-t-il à s'attaquer aux clients des jeunes prostitués? En rien, monsieur le Président. Il a plutôt pour effet de jeter des jeunes en prison.

**M. Crosbie:** Ainsi que leurs clients.

**M. Robison:** Le gouvernement a étudié pendant plus d'un an les recommandations d'une importante commission qui s'est penchée sur les atteintes sexuelles dont sont victimes les enfants canadiens. Je veux parler du rapport de la Commission Badgley. Il aurait fallu y donner suite depuis longtemps. C'est seulement ce mois-ci que le ministère de la Justice se décide à envoyer une série de questions et de documents de travail en demandant aux gens ce qu'ils pensent du rapport. Que faisait le gouvernement l'année dernière? Pourquoi n'a-t-il pas entamé le processus de discussion et de concertation dès le dépôt du rapport de la Commission Badgley? Si le gouvernement veut sérieusement résoudre le problème de la prostitution chez les jeunes, il devrait commencer par s'attaquer à certaines causes sociales et économiques et prendre des mesures efficaces pour protéger les jeunes contre les atteintes sexuelles.

On a fait valoir que ce projet de loi serait égalitaire en ce sens qu'il s'appliquera à la fois aux clients et aux prostituées. C'est vrai sur le papier, mais en réalité, la situation est, selon moi, très différente.

En Ontario, par exemple, la police peut porter des accusations contre les prostituées et leurs clients. L'expérience a clairement démontré que la plupart du temps ce sont les prostituées qui sont inculpées. Dans 80 p. 100 des cas, ce sont les prostituées et non pas leur clients, même si la loi doit s'appliquer équitablement.

Quelles sont les autres conséquences de l'approche brutale du gouvernement? Les prostituées seront enfermées dans le cercle vicieux des arrestations, des amendes, de l'emprisonnement pour celles qui ne pourront payer l'amende. Après quoi ces personnes se retrouveront sur le trottoir ou dans les hôtels miteux où elles devront travailler encore plus fort pour rembourser leurs amendes sans oublier qu'en prison elles se retrouveront sous une influence criminelle encore plus grande. Certaines n'iront pas en prison parce que nous savons tous que la police recourt souvent à des prostituées pour surveiller le milieu dans lequel elles travaillent. Il y aura des ententes car la police aura de grands pouvoirs si ce projet de loi est adopté. Elle va certainement s'en servir autant qu'elle le pourra.